

Rapport annuel

de gestion 2008-2009

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le Conseil du statut de la femme.

Supervision : Hélène Harvey

Coordination : Béatrice Farand

Réalisation infographique : Guylaine Grenier

Révision linguistique : Hélène Dumais

Impression : Les Copies de la Capitale

© Gouvernement du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-55852-1 (version imprimée)

978-2-550-55853-8 (version électronique)



10 %

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,

Christine St-Pierre

Québec, le 10 juin 2009



Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ce rapport rend compte de la mise en oeuvre de son plan d'action 2008-2009, lequel s'inscrit dans sa planification stratégique 2007-2012.

Le Conseil est un organisme-conseil qui est reconnu comme agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité entre les sexes. Forte de ses 35 années d'expérience, l'organisation a une fois encore innover et poser un regard critique et constructif sur des enjeux et des projets susceptibles d'influer sur la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2008-2009, le Conseil a notamment produit un avis sur la sexualisation de l'espace public dans lequel il constate l'échec de la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes et des efforts pour parvenir à des rapports égalitaires chez les jeunes filles et les jeunes garçons qui baignent dans cet environnement « hypersexualisé ». Il a recommandé que les milieux de l'éducation, de la santé et de la publicité intensifient leurs actions pour bannir les stéréotypes sexuels.

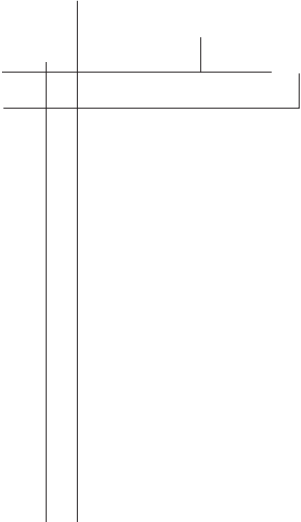
Très présent dans le débat entourant le bilan de la dixième année d'existence de la Loi sur l'équité salariale, le Conseil a participé aux consultations devant mener à la révision de cette loi. Plusieurs recommandations provenant de son mémoire ont été retenues dans le projet de loi déposé par le ministre du Travail.

Pour se conformer à la Loi sur le développement durable, le Conseil a réalisé un plan de développement durable, qui a été mis en ligne sur son site Web.

Dans la foulée de ses travaux antérieurs en matière de santé, le Conseil a analysé avec rigueur les réflexions et les décisions gouvernementales relatives au financement du système de santé et a consigné ses observations dans le document *Pour en avoir « vraiment » pour son argent, un système public de santé*. Le Conseil a également produit, à l'aide de données inédites, *L'avortement au Québec : état des lieux au printemps 2008*. Il a analysé la nouvelle politique gouvernementale de périnatalité 2008-2018 et a participé à la consultation réalisée par la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie sur certains aspects de la procréation médicalement assistée.

Poursuivant sa veille constante sur les questions touchant l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté religieuse, pour lesquelles le Conseil a maintenant développé une expertise reconnue, il s'est intéressé au nouveau programme Éthique et culture religieuse.

Afin d'informer la population et ses partenaires, le Conseil a développé un nouveau créneau, soit l'analyse et la vulgarisation de décisions des tribunaux qui touchent les femmes. Il a ainsi mis en ligne sur son site Web le résumé de la décision du Tribunal des droits de la personne dans l'affaire *Gaz Métro* où l'entreprise



avait rejeté la candidature de plusieurs femmes, le résumé du jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique sur une poursuite en diffamation opposant un porte-étendard du mouvement masculiniste en Colombie-Britannique et des chercheuses féministes de l'Université Laval ainsi que l'analyse de la contestation par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) quant à la décision gouvernementale relative à la syndicalisation des éducatrices en milieu familial.

Toujours actives sur le terrain, les représentantes des bureaux régionaux du Conseil ont travaillé en étroite collaboration avec les instances régionales et les groupes de femmes en vue d'appuyer la mise en œuvre régionale de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et leurs observations ont permis de produire un rapport contenant des recommandations pour en bonifier l'application.

Sur le plan administratif, le comité de direction du Conseil a procédé à une analyse de ses ressources et à une réflexion en vue de planifier la gestion des ressources humaines au cours des trois prochaines années. Il a aussi adopté un plan de communication de même durée, dont la mise en œuvre, dès la prochaine année, permettra de réviser l'ensemble de ses activités d'information et de communication.

Toutes ces activités et les résultats obtenus témoignent de l'excellence du travail accompli par le personnel et les membres du Conseil. Leur engagement et leur expertise permettront de mener à bien, au cours de la prochaine année, les nombreux projets pour lesquels le Conseil s'est déjà engagé, notamment une recherche-action sur les femmes autochtones élues, une étude sur la présence des femmes dans les conseils d'administration des entreprises, une étude sur les stéréotypes sexuels et sexistes, des portraits statistiques de la situation socioéconomique des femmes et des hommes pour chacune des régions du Québec, ainsi que l'exploration de l'outil d'analyse du budget selon le genre. Le Conseil réagira également à des projets gouvernementaux qui présentent des enjeux pour l'égalité et poursuivra son rôle de surveillance de l'analyse différenciée selon les sexes dans les ministères. Enfin, il continuera ses démarches pour gérer de façon optimale ses ressources et pour rendre ses communications plus efficaces.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 10 juin 2009

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	9
La présentation du Conseil du statut de la femme	11
La mission	11
La vision	11
Les principales activités	11
Les valeurs	11
La structure organisationnelle	13
Les enjeux et le contexte	14
Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2008-2009	15
Axe 1 : Élaboration d'études, d'analyses et d'avis	15
Axe 2 : Veille stratégique sur les nouvelles connaissances en matière d'égalité	21
Axe 3 : Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux	22
Axe 4 : Évaluation des outils de communication	23
Axe 5 : Réalisation de diverses activités de communication	23
Axe 6 : Priorité aux jeunes	27
Axe 9 : Maintenir l'indépendance d'opinion du Conseil	28
Axe 10 : Organisation du travail et formation du personnel	28
L'utilisation des ressources	31
Les ressources financières	31
Les ressources humaines	31
Les ressources informationnelles	33
Les ressources matérielles	33
Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	35
La Déclaration de services aux citoyens	35
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	35
Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	35
L'éthique	35
L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique	35
Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	35
L'égalité entre les femmes et les hommes	36
Le développement durable	36
Annexes	
I Membres du Conseil en 2008-2009	37
II Publications du Conseil en 2008-2009	38
III Code d'éthique et de déontologie du Conseil	39

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données consignées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données de ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2009. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.csf.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 10 juin 2009

La présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

La mission

- Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes;
- Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il fournit de l'information au public.

La vision

Un organisme reconnu comme un agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité des sexes.

Les principales activités

- Le Conseil, par ses études, documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises;
- Il transmet des avis au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant des colloques et des activités de communication;
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du développement régional, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs

Le Conseil adhère à la Déclaration de valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

De plus, l'organisation fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie et ses aspirations. Ainsi, à l'intérieur de son plan stratégique, le Conseil a mis en évidence les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'un engagement de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation. Ces valeurs sont énoncées dans le Plan stratégique 2007-2012 ainsi que dans le Plan d'action en éthique.

L'organisation face à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres du personnel dans divers aspects de leur vie.

Développer la solidarité :

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Le personnel envers l'organisation

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal envers l'organisation;
- en attestant de son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en améliorant ses compétences;
- en étant proactif;
- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit face aux changements.

La structure organisationnelle

Les membres

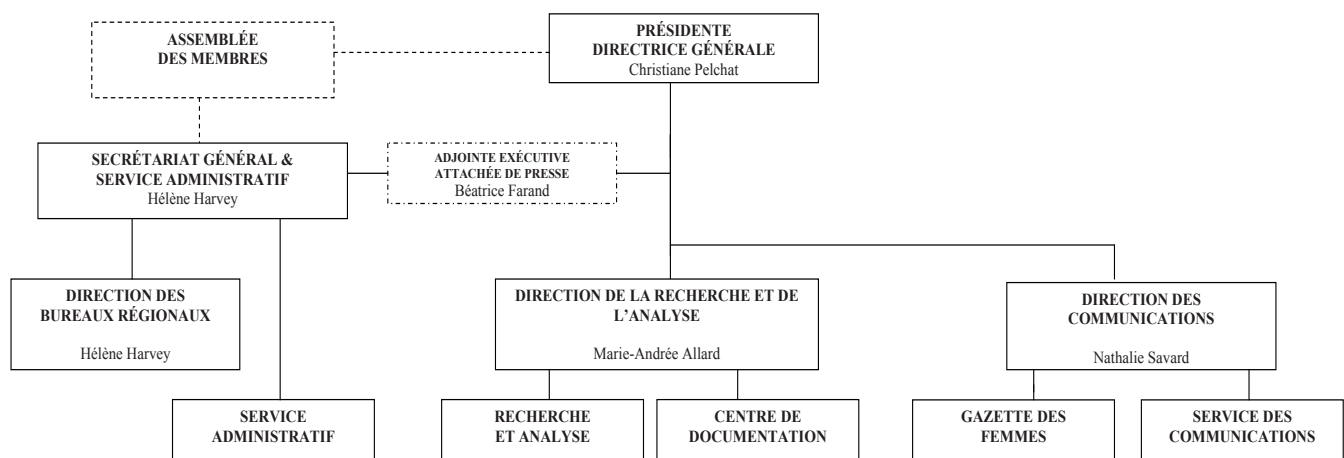
Le 29 novembre 2006, le gouvernement a procédé à la nomination de M^{me} Christiane Pelchat à titre de présidente du Conseil. Celle-ci est entrée en fonction le 4 décembre 2006. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socioéconomiques et des syndicats. Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres, ou leurs déléguées, des ministères suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Loisir et Sport; Travail; Justice; Emploi et Solidarité sociale; Culture, Communications et Condition féminine. S'y ajoute le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres adoptent les avis et les études avant publication et s'assurent de transmettre au gouvernement des recommandations réalistes, qui reflètent la diversité des femmes du Québec. Elles participent à des réunions et sont appuyées par des comités formés pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Au cours du présent exercice, les membres ont participé à quatre rencontres ordinaires et à une consultation par voie électronique. La liste des membres est présentée à l'annexe I.

L'organigramme

Le Conseil comptait, au 31 mars 2009, sur un effectif de 51 personnes, dont 46 employés permanents, et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil est formé de quatre directions et du bureau de la présidente. Le Secrétariat général et service administratif est chargé des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres, ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. La Direction des bureaux régionaux offre l'expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes et aux instances à l'échelle régionale afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation et d'économie. La Direction de la recherche et de l'analyse réalise les recherches, avis, études et mémoires du Conseil. Elle gère également un centre de documentation, le plus important sur la condition féminine au Canada, qui offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement et au milieu de la recherche, outre qu'il soutient les travaux des employées du Conseil. Enfin, la Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. Elle produit la *Gazette des femmes*, magazine féministe qui paraît cinq fois l'an, et alimente le site Web du Conseil de même que son intranet.



Les enjeux et le contexte

L'action et les travaux du Conseil s'inscrivent dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué depuis une trentaine d'années, mais sa réalisation complète demeure conditionnée par des obstacles persistants. Il existe cependant une perception largement répandue selon laquelle cette égalité est atteinte et les initiatives pour améliorer la situation des femmes moins nécessaires. Le Plan stratégique 2007-2012 du Conseil tient compte de ce contexte. Il campe solidement les orientations et les objectifs dans la mission qui est de conseiller le gouvernement et à informer la population.

Comme il le fait depuis 35 ans, le Conseil exerce une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes et que ces décisions favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil contribue ainsi aux orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle en mettant en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité et en suggérant des solutions appropriées aux décideurs et aux décideuses pour la faire progresser.

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait commande que cette valeur soit soutenue, non seulement par les femmes de tout horizon, mais aussi par tous les acteurs sociaux, dont les hommes qui ont à cœur de construire une société authentiquement égalitaire et qui peuvent influencer sur sa concrétisation. Le Conseil multiplie et diversifie ses interventions par la réalisation de diverses activités de communication, notamment en ciblant les jeunes pour les amener à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Conseil consolide ses actions, centrées sur sa mission, en maintenant son indépendance d'opinion qui lui a valu, au fil des ans, la reconnaissance de son intégrité et de sa crédibilité. Cependant, il ne peut faire abstraction d'enjeux importants qui influent sur sa capacité organisationnelle, notamment en matière de disponibilité et d'utilisation des ressources. En effet, la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel. Il met donc tout en œuvre pour assurer le maintien de cette expertise, par la formation de son personnel et par une organisation du travail adaptée et efficiente.

Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2008-2009

Le Plan stratégique 2007-2012 contient quatre orientations qui guident les actions du Conseil :

- « Conseiller le gouvernement et ses instances régionales et locales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes »;
- « Multiplier et diversifier nos interventions »;
- « Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques »;
- « Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle ».

Voici les principales actions réalisées et les résultats obtenus en 2008-2009 à l'égard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2012.

Axe d'intervention 1

Élaboration d'études, d'analyses et d'avis

Objectif 1.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> ● D'ici 2010, avoir conseillé la ministre sur l'implantation nationale et régionale de la politique gouvernementale d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Production d'un rapport à la ministre ● Résultats d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépôt à la ministre en juin 2008 d'un rapport sur la première année de mise en œuvre de la politique (Ce rapport contenait seize recommandations. Au moins deux d'entre elles seront retenues au cours de la prochaine année.)

La politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* est assortie d'un plan d'action englobant la période allant de 2007 à 2010. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) en assure la coordination et le suivi. Cette politique prévoit que, grâce à sa structure régionale, le Conseil suivra avec une attention particulière l'implantation de ladite politique auprès de ses partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences régionales des élus (CRE) et les conférences administratives régionales (CAR), et qu'il transmettra, le cas échéant, ses constatations et ses recommandations à la ministre.

Les responsables régionales du Conseil ont joué un rôle actif au cours de cette première année d'implantation en apportant leur expertise au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ainsi qu'aux acteurs régionaux pour la réalisation des ententes en matière d'égalité. Par conséquent, elles ont occupé une place de choix pour observer le début de l'implantation de la politique. Un rapport faisant état de leurs constatations, lesquelles sont davantage d'ordre qualitatif que quantitatif, a été déposé à la ministre en juin 2008. L'information recueillie a permis au Conseil de formuler certaines recommandations, susceptibles de

consolider l'implantation de la politique en région. Les recommandations suivantes font partie des réalisations qui se concrétiseront, en tout ou en partie, au cours de la prochaine année :

- Que le MCCCCF et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) prennent les moyens nécessaires pour inciter les CAR à former des comités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ou leur proposent des variantes susceptibles de correspondre à leurs besoins et contraintes. Des projets pilotes sont prévus dans quelques régions;
- Que le SCF et le MCCCCF organisent des rencontres d'information avec des acteurs clés, sur une base nationale et régionale. Des événements annuels régionaux sur le thème de l'égalité pourraient être une initiative porteuse. Le SCF tiendra une journée de l'égalité dans chacune des régions.

Objectif 1.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis et d'études • Résultats d'influence (réponse du gouvernement, visibilité dans les médias) <p>* visibilité dans les médias, voir objectif 5.1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un avis sur la sexualisation de l'espace public • Production d'un état de situation sur l'interruption volontaire de grossesse • Analyse et résumés de jugements • Réaction à la réflexion sur le système de santé public produit par le Groupe de travail sur le financement du système de santé

La sexualisation de l'espace public

Le Conseil a reçu du gouvernement le mandat de réaliser un avis sur l'hypersexualisation des jeunes. Il a donc élaboré cet avis, intitulé *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égalitaires*, et l'a rendu public en juin 2008. Dans cet avis, où il a plutôt retenu l'approche de la sexualisation de l'espace public, le Conseil fait le point sur le type de sexualité proposée aux jeunes dans les médias, examine les effets sur certains indicateurs, comme les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et la violence conjugale, et suggère au gouvernement des pistes d'action afin de mieux soutenir les jeunes.

Outre l'omniprésence des médias dans la vie des jeunes et une plus grande visibilité de la sexualité dans les médias, le Conseil a constaté une progression de la fréquentation de médias sur lesquels il est difficile d'exercer un contrôle quant au contenu, notamment l'Internet. Par ailleurs, l'aspect qui a interpellé le

Conseil, au-delà d'une plus grande visibilité et accessibilité de la sexualité dans les médias, est la conception d'une sexualité basée sur des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes qui y est véhiculée et le fait que les jeunes exposés à cette hypersexualisation adhèrent aux messages et reproduisent les comportements qui y sont présentés.

L'adhésion des jeunes aux stéréotypes véhiculés par certains médias et la reproduction des comportements qui y sont présentés préoccupent le Conseil en raison des risques que cela comporte pour la santé et le développement personnel. Il est plus particulièrement interpellé par l'obsession de l'image corporelle, notamment l'obsession de la minceur chez les jeunes filles. Le Conseil est également très inquiet des pratiques sexuelles non sécuritaires adoptées par certains jeunes et de la hausse fulgurante des ITSS. Enfin, il constate l'augmentation de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes qui baignent dans cet univers sexualisé.

Pour en arriver à une sexualité plus égalitaire, le Conseil croit qu'il faut agir sur le développement d'un esprit critique à l'égard des messages véhiculés par certains médiums et agir sur la construction identitaire des jeunes. Il estime aussi qu'il faut valoriser les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes et de rappeler que l'idéal d'égalité n'est pas réservé aux domaines économique et politique, mais qu'il doit également être poursuivi dans le domaine privé. C'est là un vaste travail d'éducation et de sensibilisation auquel sont conviés les parents, le milieu de l'éducation et de la santé, de même que le milieu de la création et de la diffusion, et qui nécessite l'intervention du gouvernement.

Le Conseil a fait dix recommandations au gouvernement dans son avis. Il lui demande notamment d'intensifier la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes, de mener une large campagne médiatique pour faire la promotion des rapports égalitaires et d'aborder la question de l'égalité entre les sexes dans le nouveau programme Éthique et culture religieuse. De plus, il souhaite que soient resserrées les règles d'application des normes en matière de stéréotypes pour les diffuseurs de l'industrie de la publicité.

Suivi des recommandations concernant la sexualisation de l'espace public	
Recommandations appliquées intégralement	3
Recommandations en cours	2
Recommandations non appliquées	5
Total des recommandations	10

L'avortement

Dans un document de réflexion intitulé *L'avortement au Québec : état des lieux au printemps 2008*, le Conseil établit différents constats sur l'organisation et la dispensation des services d'avortement. Il procède également à une analyse critique de la manière dont les fournisseurs des réseaux public, communautaire et privé redéployent leurs services en vertu du cadre législatif et administratif conséquent à l'adoption du projet de loi n° 33, en décembre 2006, et depuis la publication du Règlement sur les traitements médicaux spécialisés dispensés dans un centre médical spécialisé (CMS), en juin 2008.

L'état des lieux que le Conseil a transmis au gouvernement illustre concrètement les incidences négatives qui ont cours dans la prestation de ces services : en fait, il est à même de constater qu'il y

a diminution, voire interruption, des services d'avortement. Pour le Conseil, l'accessibilité aux services d'avortement comporte des enjeux qui touchent directement le droit à l'égalité des femmes : toute fragilisation de ces services porte donc atteinte à ce droit. Conséquemment, le Conseil invite le gouvernement à miser avant tout sur les établissements publics et à ne réserver qu'un rôle résiduel aux CMS qui sont des lieux de pratique privés à but lucratif. Le Conseil trouve important de faire ressortir que l'État a le devoir d'éliminer tout obstacle ou toute contrainte qui nuirait à l'offre de services en matière d'avortement et que le réseau public a donc l'obligation de continuer à se donner les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de continuer à offrir ces services. Il note qu'il est inacceptable que le ministère de la Santé et des Services sociaux n'offre pas les services d'avortement dans la région de l'Outaouais, où l'intérêt lucratif peut entrer en conflit avec la santé des femmes, en refilant cette responsabilité au Centre de santé des femmes de la région qui remplit son mandat avec brio certes, mais bien peu de financement.

L'analyse et le résumé de jugements

Afin d'informer la population et ses partenaires, le Conseil a développé un nouveau créneau qui est l'analyse et le résumé de jugements. Ainsi, il a analysé et résumé trois jugements au cours de la dernière année, soit celui du Tribunal du travail à l'endroit de *Gaz Métro* concernant le rejet de la candidature de plusieurs femmes, celui de la Cour suprême de la Colombie-Britannique sur une poursuite en diffamation opposant un porte-étendard du mouvement masculiniste en Colombie-Britannique et des chercheuses féministes de l'Université Laval et celui de la contestation par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de la décision gouvernementale relative à la syndicalisation des éducatrices en milieu familial.

La réaction à la réflexion

sur le système de santé public produit par le Groupe de travail sur le financement du système de santé

Après la parution du rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé (rapport Castonguay), le Conseil a envoyé une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux pour lui faire part de ses commentaires, principalement sur les principes à la base du nouveau contrat social proposé par le Groupe de travail, les solutions envisagées pour accroître la performance du système de santé et le Fonds de stabilisation consacré à la santé. Par la suite, le Conseil a réalisé une analyse critique des recommandations du Groupe de travail, intitulée *Pour en avoir « vraiment » pour notre argent : un système public de santé*, et l'a rendue publique.

Selon le Conseil, plusieurs propositions du rapport font passer le principe de la liberté de choix pour les personnes mieux nanties avant celui de l'accessibilité pour toutes et tous à des soins de qualité. Ces propositions conduiraient ainsi à un accroissement de la place du secteur privé dans le financement et la dispensation des services de santé. Outre qu'elle fragiliserait le système public de santé, une telle orientation serait particulièrement préjudiciable aux femmes, compte tenu de leurs caractéristiques biologiques et démographiques, de leur capacité financière souvent inférieure, des responsabilités qu'elles assument auprès des enfants et des proches âgés et, enfin, de leur forte présence parmi la main-d'œuvre du secteur de la santé et des services sociaux.

Téléchargement de documents entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009

Avis sur la sexualisation de l'espace public	Avis : 679 Résumé : 577
État des lieux sur l'interruption de grossesse	295
Analyses et résumés de jugements	CSN : 113 Colombie-Britannique : 225 Gaz Métro : 247
Réaction à la réflexion sur le système de santé public	166

Objectif 1.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'avis et mémoires Résultats d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> Réaction à la Politique de périnatalité 2008-2018 Participation à la consultation sur le projet de loi sur la procréation médicalement assistée Réaction au projet de loi modifiant la Loi sur l'équité salariale Envoi de recommandations au gouvernement sous forme de lettres-commentaires sur diverses questions inscrites au programme du gouvernement

La Politique de périnatalité 2008-2018

Concernant la Politique de périnatalité 2008-2018, le Conseil a exprimé ses commentaires aux représentantes et aux représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux lors d'une rencontre consultative. La politique en question a été rendue publique en juin 2008. Le 25 juin 2008, la présidente du Conseil a transmis une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux. Dans cette lettre, le Conseil mentionnait qu'il recevait favorablement la Politique de périnatalité 2008-2018, considérant son envergure et ses intentions. Toutefois, compte tenu des implications de certain-

nes mesures pour les femmes et pour leur grossesse, le Conseil appelait le gouvernement à la vigilance et attirait son attention sur la nécessité d'établir un plan d'action réaliste pour atteindre les objectifs souhaités.

En 2007, le Conseil avait fait des recommandations au gouvernement sur le projet de politique de périnatalité déposé en 2006. Voici un tableau présentant les résultats de ces recommandations dans la Politique de périnatalité 2008-2018.

Suivi des recommandations concernant la Politique de périnatalité 2008-2018

Recommandations suivies intégralement	7
Recommandations suivies partiellement	1
Recommandations non suivies	4
Total des recommandations	12

La procréation médicalement assistée

À l'occasion des audiences de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, tenues en septembre 2008, le Conseil a fait parvenir à cette dernière un document synthèse dans lequel il réaffirme les repères éthiques qui continuent de guider sa réflexion en matière de technologies de la reproduction et les enjeux de société qui y sont associés.

Pour le Conseil, dans un contexte où il y a encore une discrimination systémique exercée à l'endroit des femmes, où la mondialisation des économies libérales exacerbe la marchandisation des êtres, où les nouvelles formes de conjugalité repoussent les limites entre les droits collectifs et les droits individuels, où le « désir-exigence de l'enfant parfait à soi » justifie toutes les technologies et où la pratique biomédicale se sert de la procréation médicalement assistée comme palliatif de l'infertilité et de la stérilité, le développement des technologies de la reproduction ne peut se faire si la société québécoise ne donne pas préséance aux droits à la liberté et à l'intégrité physique des femmes.

Conséquemment, le Conseil insiste, entre autres, sur l'obligation d'analyser les enjeux de la procréation médicalement assistée de manière différenciée selon les sexes afin de comprendre les intérêts, parfois contradictoires, entre les femmes, les hommes, les enfants à naître et les protagonistes qui travaillent dans le domaine scientifique. Il invite également l'État à se faire le défenseur de l'intérêt public en adoptant une loi pour baliser le cadre de la pratique clinique et le cadre de la recherche afin que les technologies de la procréation s'inscrivent dans les valeurs véhiculées et promues par la société québécoise.

La réaction au projet de loi n° 25 modifiant la Loi sur l'équité salariale

En février 2008, la Commission de l'économie et du travail a mené une consultation générale sur le bilan de l'application de la Loi sur l'équité salariale. Pour cette consultation, le Conseil a publié un mémoire intitulé *Poursuivre la démarche de l'équité salariale – Mémoire sur le bilan de l'application de la Loi sur l'équité salariale*.

À l'issue de cette consultation publique, le ministre du Travail a prévu certaines modifications législatives, consignées dans le projet de loi n° 25 modifiant la Loi sur l'équité salariale. Il a invité divers groupes et organismes à lui faire part de leurs commentaires lors de consultations particulières de la Commission de l'économie et du travail en mars 2009. Le Conseil était du nombre.

Le 26 mars 2009, le Conseil faisait ainsi part de sa satisfaction de voir la Loi renforcée et la Commission de l'équité salariale maintenue dans ses fonctions administratives et décisionnelles en étant dotée de ressources additionnelles. Il a de plus réitéré la recommandation voulant que la Commission de l'équité salariale mette au point de nouveaux moyens pour joindre les travailleuses non syndiquées afin de les informer de leurs droits. Il a salué l'introduction d'une déclaration annuelle obligatoire sur l'équité salariale de la part des entreprises. Concernant le maintien de l'équité salariale, le Conseil a exprimé sa satisfaction de constater que les modalités de son évaluation sont prévues dans la Loi, mais il a demandé que la formation de comités de maintien paritaires devienne obligatoire dans les entreprises de toute taille, afin de systématiser la participation des salariées. Il a mentionné, par ailleurs, son objection à l'instauration d'un comité consultatif de partenaires, car il y voit une entrave aux travaux de la Commission de l'équité salariale et un affaiblissement du processus démocratique. Selon le Conseil, c'est à l'analyse des députées et des députés qu'il faudrait soumettre les règlements de la Commission de l'équité salariale, à l'occasion d'une commission parlementaire, comme le prévoit la Loi actuelle. Finalement, le Conseil a recommandé que, advenant la création d'un comité consultatif des partenaires, celui-ci soit composé majoritairement de femmes. Il faut noter que le projet de loi n° 25 répond aux principales attentes exprimées par le Conseil relativement à la révision de la Loi sur l'équité salariale.

Suivi des recommandations concernant l'équité salariale

Recommandations appliquées intégralement	8
Recommandations appliquées avec modifications	1
Recommandations en cours	1
Recommandations non appliquées	4
Total des recommandations	14

Les lettres-commentaires

Lettre du 2 avril 2008

Sous-ministre au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commentaires sur le recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans le Plan d'action d'Emploi-Québec

Cette lettre est la seconde que le Conseil envoie au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le sensibiliser à l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le Plan d'action d'Emploi-Québec. Il y est expliqué que la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit d'intégrer graduellement l'ADS dans l'administration publique. Le Conseil y précise aussi que, afin que les situations particulières vécues par les femmes et les hommes sur le marché du travail puissent donner lieu à la mise au point de mesures d'insertion ou de soutien qui répondent effectivement aux besoins des unes et des autres, il conviendrait de privilégier l'ADS dès la planification des activités d'Emploi-Québec.

Lettre du 18 avril 2008

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Commentaires sur le rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé

Le 18 avril 2008, une lettre était adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux pour lui faire part des commentaires du Conseil qui portaient essentiellement sur les principes à la base du nouveau contrat social proposé par le Groupe de travail sur le financement du système de santé, les solutions envisagées pour accroître la performance du système de santé et le Fonds de stabilisation consacré à la santé (voir l'objectif 1.2 pour plus de détails).

Lettre du 19 juin 2008

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Commentaires sur les mesures structurantes rendues publiques en vue de la réorganisation des soins et du travail infirmier

Le 19 juin 2008, une lettre était adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux dans laquelle le Conseil se réjouissait du plan de réorganisation des soins et du travail infirmier rendu public. Pour le Conseil, ces mesures structurantes sont le fruit du travail de concertation des différents groupes visés (établissements, syndicats, ordres professionnels, Ministère, etc.). Elles représentent une réponse tangible à certaines inquiétudes que le Conseil avait déjà manifestées au sujet de l'environnement et des conditions de travail du personnel infirmier qui est en très grande majorité féminin.

Lettre du 26 juin 2008

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Commentaires sur le programme Éthique et culture religieuse

Une lettre a été envoyée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 26 juin 2008 concernant le programme Éthique et culture religieuse. Il y était tout d'abord mentionné l'adhésion du Conseil aux deux finalités de ce nouveau programme, soit la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun. Cependant, le Conseil y constatait à regret que les repères fondamentaux et les valeurs collectives qui sous-tendent la vie publique au Québec n'étaient pas clairement nommés et qu'il n'y avait pas d'indications claires quant aux principes et aux valeurs que le personnel enseignant devra aborder en classe. Ainsi, bien que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue l'une des valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des citoyens et des citoyennes ainsi qu'un principe incontournable dans la vie démocratique du Québec, cette valeur ne se trouve dans le programme qu'à titre d'exemple parmi d'autres thèmes qui pourraient être examinés par le personnel enseignant. Le Conseil demandait donc à la ministre de faire en sorte que soient incluses, dans les ressources que le Ministère mettra à la disposition du personnel enseignant pour soutenir l'appropriation du nouveau programme, des indications claires quant aux valeurs et aux principes devant être traités, et que la question de l'égalité entre les sexes soit explicitement mentionnée parmi ceux-ci.

Lettre du 28 juillet 2008

Sous-ministre au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commentaires sur le bilan de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine (SIEMF)

Le 28 juillet 2008, une lettre a été transmise au sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans laquelle le Conseil mentionnait qu'il souscrit toujours à l'énoncé de la volonté du Ministère selon laquelle le maintien en emploi doit demeurer l'un des objectifs de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine (SIEMF) et que les mesures et les services d'Emploi-Québec doivent permettre de poursuivre cet objectif. À cet égard, le Conseil insistait sur l'importance de bien soutenir les équipes régionales dans la mise en œuvre de cette stratégie structurante pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lettre du 16 septembre 2008

Présidente de la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie

Commentaires sur la procréation médicalement assistée

Le Conseil a fait parvenir une lettre et un document synthèse à la présidente de la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie, à l'occasion des audiences de cette commission. Le Conseil y réaffirmait les repères éthiques qui continuent de guider sa réflexion en matière de technologies de la reproduction et les enjeux de société qui y sont associés.

Lettre du 10 mars 2009

Ministre de la Justice

Suivi apporté au jugement *Gabriel c. Directeur de l'état civil* (J.E. 2005-312 (C.S.))

Le Conseil a envoyé une lettre à la ministre de la Justice à propos du jugement *Gabriel c. Directeur de l'état civil* (J.E. 2005-312 (C.S.)), qui autorise M^{me} Gabriel à porter le nom de son époux pour des motifs religieux. Le Conseil exprimait son inquiétude relativement à cette décision qui passe outre au principe de l'égalité entre les époux dans le mariage prévu dans le *Code civil du Québec*. Le Conseil rappelait aussi que ce principe est d'ordre public : il constitue un gain essentiel de la lutte des femmes pour l'atteinte de leur pleine égalité qui ne doit pas être bafouée au nom de la liberté religieuse. Dans cette lettre, le Conseil se demandait également de quelle façon le Directeur de l'état civil du Québec avait appliqué ce jugement et si d'autres demandes de changement de nom avaient été accordées, ou pourraient éventuellement l'être, dans la foulée de cette décision judiciaire.

Axe d'intervention 2

Veille stratégique sur les nouvelles connaissances en matière d'égalité

Objectif 2.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none">● D'ici 2010, avoir élaboré une procédure de veille et mis en place les outils	<ul style="list-style-type: none">● Mise en œuvre de la procédure	<ul style="list-style-type: none">● Restructuration du processus de veille

Afin d'avoir accès rapidement à de l'information à jour dans les domaines qui l'intéressent, le Conseil a procédé à un exercice en vue de la restructuration de son processus de veille médiatique, événementielle, documentaire et gouvernementale. De plus, il évalue actuellement les outils informatiques nécessaires à son opérationnalisation.

Axe d'intervention 3

Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux

Objectif 3.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives (retombées et impact) 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise régionale

Dans le Plan d'action 2007-2010 de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, la mesure 61 prévoit la sensibilisation des personnes élues et des gestionnaires des paliers local et régional à l'idée que les CRE adoptent un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes ou toute autre initiative en ce sens. Le Conseil y est désigné à titre de collaborateur et le personnel des bureaux régionaux a donc contribué, avec les ministères responsables, à mettre en œuvre cette mesure.

La mesure 62, quant à elle, favorise les projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques avec les CRE. À cet égard, les professionnelles des bureaux régionaux ont fourni une expertise en matière d'égalité des sexes aux différentes instances régionales, dont les CAR et les CRE. Ces dernières ont signé des ententes spécifiques en 2007-2008 et ont élaboré cette année leur plan d'action. Le Conseil a exercé un rôle conseil et d'information auprès des CRE et de ses partenaires, en leur fournissant les données et l'expertise régionales en matière d'égalité. De plus, le Conseil est signataire de 13 des 21 ententes, à titre d'intervenant, et il siège à des comités de suivi.

De façon continue, les responsables des bureaux régionaux participent aux travaux de plusieurs commissions ou comités des CRE et des CAR, qui portent notamment sur le développement social, l'immigration, le développement économique, la santé et les jeunes.

De plus en plus de relations sont établies avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) dans les limites de projets auxquels se prête l'analyse différenciée selon les sexes, par exemple pour accroître la présence des élues, améliorer la sécurité, créer un observatoire du développement social ou élaborer des politiques familiales. Le Conseil siège aussi à la table des partenaires Femmes et politique municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Orientation du territoire.

Les agences de la santé et des services sociaux font appel à l'expertise régionale du Conseil dans leurs travaux pour, par exemple, adapter les services de santé aux besoins des femmes, contrer l'hypersexualisation ou soutenir les femmes victimes de violence conjugale.

Enfin, des groupes de femmes sollicitent régulièrement la contribution du Conseil à leurs réflexions en vue de l'élaboration de projets, notamment en matière d'entrepreneuriat féminin, de diversification des choix professionnels ou de formation pour les femmes autochtones.

La présence des professionnelles des bureaux régionaux dans leur milieu s'est traduite ainsi :

Rencontres	Comités gouvernementaux		Comités du milieu		Comités des instances régionales		Comités multipartites	
	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009	2007-2008
Nombre	89	124	232	279	152	207	65	86

À noter que le nombre de rencontres a diminué à cause du nombre de jours-personnes travaillés qui est moindre parce que les départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

Axe d'intervention 4

Évaluation des outils de communication

Objectif 4.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none">● D'ici 2009, avoir repositionné la <i>Gazette des femmes</i>	<ul style="list-style-type: none">● Production d'un rapport sur le repositionnement de la <i>Gazette des femmes</i>● Mise en œuvre des changements● Mesure de la satisfaction des abonnées	<ul style="list-style-type: none">● Poursuite de la réflexion sur la <i>Gazette des femmes</i>, en tenant compte plus précisément de l'aspect budgétaire et de la dimension marketing

Un comité de réflexion sur la *Gazette des femmes* a déposé ses recommandations au comité de direction du Conseil en février 2008. Ces recommandations portaient principalement sur le contenu du magazine, la dimension marketing et l'aspect budgétaire n'ayant pas été examinés de manière spécifique. Le comité de direction du Conseil a poussé plus loin la réflexion au cours de l'automne 2008, ce qui lui a permis de mettre en lumière les importantes ressources consacrées à la production et à la diffusion de la revue, la diminution progressive des abonnements et les efforts devant être investis en matière de promotion pour maintenir la clientèle. Cette réflexion a aussi été alimentée par la décision des Publications du Québec de ne plus gérer les revenus de la *Gazette des femmes* à compter du 1^{er} avril 2009, privant ainsi le Conseil des sommes générées essentiellement par les abonnements. Les décisions prises à la suite de cette réflexion seront annoncées et mises en œuvre au cours de l'année 2009.

Axe d'intervention 5

Réalisation de diverses activités de communication

Objectif 5.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none">● D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil	<ul style="list-style-type: none">● Activités de promotion (nombre et nature)	<ul style="list-style-type: none">● Publication des études, recherches et avis du Conseil● Participation de la présidente à diverses tribunes● Activités médiatiques

De par sa mission, le Conseil informe ses partenaires et la population quant aux enjeux importants à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des femmes et de l'atteinte de rapports égaux. À cette fin, il effectue un nombre important d'activités de communication.

Le Conseil rend publics ses avis, recherches et mémoires et organise des activités de relations publiques qui lui permettent de se faire connaître en tant qu'organisme ainsi que de diffuser ses positions. Par ailleurs, le Conseil réalise plusieurs activités médiatiques. Ainsi, il publie régulièrement des communiqués de presse et tient à l'occasion des conférences de presse pour faire connaître ses positions, ses activités et ses produits. Dans la même optique, la présidente

et les responsables régionales accordent aussi des entrevues aux médias. En outre, le Conseil diffuse couramment des nouvelles sur son site Web afin d'informer le public et ses autres populations cibles sur diverses questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Enfin, la présidente et les professionnelles du Conseil prononcent régulièrement des allocutions devant différents publics, pour faire valoir l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes et promouvoir les positions du Conseil. Ainsi, cette année, la présidente a notamment rencontré les participantes et les participants de l'Université féministe d'été, les jeunes assistant au 4^e Congrès mondial des jeunes –ReGénération 2008 ainsi que des étudiantes et des étudiants de deuxième et de troisième cycle inscrits en droit à l'Université d'Ottawa, avec qui elle a échangé sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté de religion. Elle a donné une conférence à Rimouski devant une centaine de personnes à l'invitation du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Rimouski pour exposer la position du Conseil sur la sexualisation de l'espace public. Elle a aussi effectué une tournée de certaines régions pour présenter l'édition spéciale du document d'information intitulé *La constante progression des femmes* et échanger avec les participantes rencontrées sur les avan-

cées réalisées et ce qui reste à faire. C'est également dans cette optique que la présidente a participé à quelques événements à l'occasion de la Journée internationale des femmes, événements au cours desquels elle a aussi rappelé l'importance de cette journée.

Visibilité dans les médias

Nombre de communiqués de presse publiés	40
Nombre de conférences de presse données	1
Nombre d'entrevues accordées	46
Nombre de demandes d'information adressées par les médias au Conseil	51
Nombre de mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	334
Nombre total de mentions dans les médias	442
Nombre de conférences ou de sessions d'information données	54

Objectif 5.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux à s'engager en faveur de l'égalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> Activités de soutien et de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> Mission au Niger Accueil de délégations étrangères

La mission au Niger

En août 2008, la présidente du Conseil s'est rendue en mission à Niamey, au Niger, en appui au ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant pour l'application de la Politique nationale genre. Elle a travaillé avec la ministre de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant, M^{me} Barry Bibata Gnaudou, ainsi qu'avec le Ministère et des acteurs de la société civile. Les frais de déplacement de cette mission ont été payés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

L'accueil de délégations étrangères

Chaque année, le Conseil accueille des délégations venues d'autres pays pour leur expliquer son rôle et son fonctionnement et partager une partie de son expertise avec elles. Cette année, le Conseil a reçu la visite de sept délégations. Il faut particulièrement mentionner la venue de la ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant du Mali, M^{me} Maiga Sina Damba. Cette dernière et son équipe sont venues acquérir une connaissance encore plus fine de la mise en place de la Politique d'égalité à la suite de la mission du Conseil au Mali l'an dernier, pour aider le ministère visé dans le processus d'élaboration d'une politique d'égalité.

Objectif 5.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> ● D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public 	<ul style="list-style-type: none"> ● Activité d'information (nombre et nature) ● Retombées (participation, visibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation du dernier cocktail thématique à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec, en collaboration avec la YWCA et le Musée de la civilisation ● 8 mars – Journée internationale des femmes ● Activités pour souligner le 35^e anniversaire du Conseil ● Production de la <i>Gazette des femmes</i> ● Production de l'Info-CSF

Un hommage à 400 femmes

Le Conseil a été partenaire organisateur avec le Musée de la civilisation du cocktail « Hommage aux femmes » qui a eu lieu le 16 octobre 2008 au Musée. Cet événement faisait partie de la série *Empreintes d'elles*, une initiative de la YWCA de Québec à l'occasion des festivités du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Une série de neuf rencontres intergénérationnelles se sont déroulées du mois d'avril au mois d'octobre 2008 sous la forme de cocktails thématiques : chacun des événements avait pour objectif de souligner, sous un angle en particulier, l'apport des femmes au développement de la ville. La dernière rencontre de la série a permis de rendre hommage à 400 femmes qui ont marqué l'histoire de Québec au cours des 400 dernières années. Afin de laisser un souvenir des 400 femmes honorées à l'occasion du cocktail, le Conseil a réalisé un programme souvenir qui a été remis aux invitées.

Nombre de programmes souvenirs imprimés	2 000
Nombre de participantes et de participants au cocktail	588

La Journée internationale des femmes

Le Conseil souligne la Journée internationale des femmes depuis 1982. À cette occasion, il diffuse plusieurs outils dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil a célébré, en 2008, ses 35 années d'existence. Pour marquer l'événement, il a produit une édition spéciale illustrée du document d'information *La constante progression des femmes*. Cette brochure, sur l'histoire des femmes au Québec, a été le principal document proposé sur commande aux divers ministères et organismes gouvernementaux, organisations de femmes ou autres associations à l'occasion du 8 mars 2009. En plus de cette publication, le feuillet sur l'origine véritable du 8 mars a été mis à jour et une affiche a été conçue pour promouvoir la journée. Comme par les années antérieures, des communiqués régionaux et un communiqué national ont été diffusés. En 2008-2009, le Conseil a voulu attirer l'attention des médias et du public sur le déficit de la présence des femmes en politique municipale, en vue des élections qui auront lieu à l'automne 2009. Le Conseil a également collaboré à l'élaboration d'un cahier spécial à l'occasion du 8 mars, diffusé dans le quotidien *Le Devoir*.

Le 35^e anniversaire du Conseil

Afin de souligner son 35^e anniversaire en 2008, le Conseil a produit une édition spéciale illustrée du document d'information *La constante progression des femmes*. Enrichie de plusieurs nouvelles entrées, cette brochure met en relief les avancées des femmes vers l'égalité depuis 400 ans à travers divers sujets, tels que le travail, la politique, les associations féminines, la santé et l'éducation. Il fait également découvrir des pionnières dans chacun de ces domaines. La présidente s'est rendue dans les régions pour présenter le document.

La publication de la *Gazette des femmes*

La *Gazette des femmes* est une publication bimestrielle qui témoigne de l'évolution de la condition féminine au Québec. Feuilletter les 30 volumes produits depuis 1979, c'est revoir en accéléré l'histoire récente de la lutte des femmes pour l'atteinte de l'égalité. De numéro en numéro, la *Gazette des femmes* offre une information variée, des dossiers étoffés sur des sujets de l'heure, et parfois controversés, des portraits de femmes engagées ainsi que des reportages sur la condition de vie des femmes d'ici et d'ailleurs. Il faut également mentionner la contribution marquante de la *Gazette des femmes* à l'évolution des mentalités, donnée essentielle à la base de l'avancement des femmes. La *Gazette des femmes*, qui s'avère un outil de sensibilisation grand public de choix, est un outil de référence de premier plan auprès des groupes féministes et elle jouit d'un rayonnement certain dans les milieux de la recherche féministe.

L'année a commencé sur une note positive à la *Gazette des femmes*, alors que l'équipe était l'heureuse lauréate du prix Zénith 2008, dans la catégorie « Qualité rédactionnelle » pour la *Gazette des jeunes*. Cette édition spéciale du magazine, publiée en décembre 2007, avait été distribuée dans toutes les écoles secondaires du Québec. Ce prix a mis notamment en évidence la pertinence d'une édition destinée aux jeunes et le défi, relevé avec brio, de produire des textes intéressants tant pour les adolescentes et les adolescents que pour le lectorat habituel.

L'équipe de la *Gazette des femmes* a fait preuve d'un flair certain avec la publication du numéro de mai-juin intitulé *Le hic avec le fric*. À l'aube des turbulences économiques qui agitent la planète depuis l'automne 2008, proposer une réflexion sur la question de l'argent dans les couples pouvait s'avérer fort utile à son lectorat. Ce dossier faisait également le bilan de la situation économique des femmes dans la société, 30 ans après leur arrivée plus massive sur le marché du travail.

En septembre-octobre 2008, le dossier *Par les temps qui courent* a exploré la question de la conciliation vie professionnelle et projet de famille au Québec en 2008. Reportages auprès de parents de différentes générations conjugués à un entretien avec un sociologue de l'Université Laval ont étoffé avec chaleur et humanisme cette analyse.

Si les hommes ont longtemps détenu le monopole de l'écriture, ce n'est plus le cas. Dans le numéro de novembre-décembre 2008, on a notamment appris que de 1960 à 1985 la production littéraire féminine au Québec s'était multipliée par huit. Une prise de parole fondamentale que le magazine a choisi d'explorer avec le dossier *Des mots pour exister*.

L'infirmière inconnue – Du dévouement à l'épuisement, voilà un sujet on ne peut plus d'actualité pour le numéro de janvier-février 2009 qui souhaitait lever le voile sur les difficultés vécues par les infirmières québécoises en milieu de travail. La *Gazette des femmes* a donc pris la mesure de l'état des choses avec des témoignages d'infirmières dont l'expérience au sein du réseau de la santé était teintée de passion tout autant que d'insatisfaction.

Au printemps, le dossier *Déséquilibre municipal – Des élues à la rescousse* a permis d'explorer les raisons qui expliquent le peu de représentation féminine en politique municipale au Québec. Les femmes sont-elles si peu intéressées, trop effrayées ou mal informées? En prévision des élections de novembre 2009, le numéro de mars-avril de la *Gazette des femmes* a fouillé la question en donnant la parole à quatre élues, mairesses ou conseillères, qui sont des modèles sur un chemin encore peu fréquenté.

Il faut souligner qu'autour de l'équipe de la *Gazette des femmes* gravite une équipe de journalistes et de réviseuses chevronnées qui permettent au Conseil de maintenir la qualité de cette publication tout en poursuivant sa mission d'information et de sensibilisation.

Les coûts d'édition et de mise en marché de la *Gazette des femmes* en 2008-2009 se sont élevés à 281 300 \$, dont 55 300 \$ ont été absorbés par des revenus autonomes, soit les abonnements, les revenus publicitaires et les ventes en kiosque.

Renseignements au public

Nombre de demandes de renseignements	3 192
• Nombre de demandes par téléphone	2 494
• Nombre de demandes par lettre ou par courrier électronique	606
• Nombre de demandes en personne	92
Nombre d'exemplaires de publications papier diffusées	14 171

Info-CSF

Nombre de parutions	5
Nombre de groupes rejoints	2 311

Nombre de visites du site Web du Conseil	
2008-2009	85 355
2007-2008	88 711
2006-2007	84 978
Nombre de visites des trois sites Web du Conseil (CSF, <i>Gazette des femmes</i> et Égalité jeunesse)	
2008-2009	172 451
2007-2008	177 682
2006-2007	171 334

Téléchargement des documents du 8 mars entre le 1 ^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009	
Documents du 8 mars 2009	
<i>La constante progression des femmes</i> – Édition spéciale – 35 ^e anniversaire	723
<i>L'origine véritable du 8 mars</i> – Journée internationale des femmes	Version française : 199 Version anglaise : 26
Affiche	191
<i>Portrait des Québécoises en 8 temps</i>	149
Documents du 8 mars 2008	
<i>La constante progression des femmes</i>	193
Affiche	38

<i>Gazette des femmes</i>			
	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre d'exemplaires (tirage moyen par numéro)	19 280	22 140	23 000
Nombre de points de vente	400	400	400
Nombre moyen d'abonnements	13 000	14 272	14 500

Axe d'intervention 6

Priorité aux jeunes

Objectif 6.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2008, avoir réalisé une consultation auprès des jeunes et produit un rapport sur leurs perceptions de l'égalité entre les femmes et les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'un rapport de consultation Nombre de téléchargements du rapport 	<ul style="list-style-type: none"> Production du rapport (publication en 2009)

Les consultations du Groupe de travail sur les jeunes se sont terminées en février 2008, et les résultats ont été présentés aux membres du Conseil en juin 2008. Le rapport du Groupe de travail en est présentement à l'étape de la production et il sera rendu public au cours de l'année 2009.

Objectif 6.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2008, avoir produit divers outils d'information et de sensibilisation sur l'égalité, pour les jeunes et le personnel enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'outils (nombre et nature) • Mesure de l'utilisation des outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion du concours sur les images égalitaires dans les médias pour les jeunes du secondaire et annonce des résultats

À l'automne 2007, le Conseil a produit un numéro spécial de la *Gazette des femmes*, renommée pour l'occasion *Gazette des jeunes*, destiné aux adolescentes et aux adolescents. Cette initiative faisait partie des actions de sensibilisation entreprises par le Conseil pour favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes. Pour soutenir le personnel éducatif dans la transmission des contenus proposés aux adolescents et aux adolescentes dans la *Gazette des jeunes*, des activités éducatives ont aussi été proposées. L'une d'elles consistait à réfléchir aux notions propres à la publicité en franchissant différentes étapes d'élaboration et à participer au concours

Ta pub sur un t-shirt! Ce concours a été mis sur pied pour donner aux jeunes l'occasion de passer personnellement à l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bien que le concours, de même que les autres activités éducatives, ait été lancé en 2007-2008, c'est en 2008-2009 qu'il s'est terminé et que le Conseil a pu en mesurer les retombées. Ainsi, 189 réalisations ont été acheminées au Conseil par 111 équipes ainsi que 78 participantes et participants individuels. Finalement, 4 jeunes ont remporté un prix pour leur publicité, pour leur texte de présentation ou pour les deux. De plus, une classe de 14 élèves d'une école secondaire a reçu une mention spéciale pour son projet.

Axe d'intervention 9

Maintenir l'indépendance d'opinion du Conseil

Objectif 9.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, avoir développé une grille d'évaluation des demandes d'intervention du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une grille d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une grille de prise de décision

Une grille de prise de décision a été élaborée et sera dorénavant utilisée par les chercheuses du Conseil, et ce, dans un souci constant d'améliorer la pertinence des avis produits. Plus précisément, cette grille encadrera la réflexion sur l'analyse de certaines politiques, orientations ou stratégies gouvernementales et de certaines lois.

Axe d'intervention 10

Organisation du travail et formation du personnel

Objectif 10.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations collectives • Nombre de formations individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des employées à des formations individuelles ou collectives

Les formations collectives

Le mouvement antiféministe au Québec

(14 février 2008)

Cette formation d'une journée était consacrée à la présentation de la montée récente et fulgurante du mouvement masculiniste et antiféministe au Québec. Depuis quelques années, les masculinistes réagissent aux revendications féministes en prétendant que les avancées du féminisme ont causé la déroute des hommes. La formation a porté sur trois aspects : l'analyse de l'action directe de certains groupes; le portrait des différentes formes d'antiféminisme québécois et de leurs principaux axes de discours; la cartographie des forces qui s'opposent à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'antiféminisme est une menace réelle aux progrès en matière d'égalité.

L'analyse différenciée selon les sexes

(11 juin 2008)

L'objectif principal de cette formation d'une demi-journée était de sensibiliser le personnel de la recherche au processus de l'analyse différenciée selon les sexes et de connaître les enjeux d'un tel processus dans la réalisation des travaux du Conseil.

Les travaux de recherche sur la prostitution

(2 décembre 2008)

Une demi-journée de formation a été organisée pour, notamment, considérer diverses avenues de recherche sur la prostitution et permettre au personnel du Conseil de parfaire ses connaissances sur le sujet et de continuer la réflexion liée aux travaux amorcés avec la publication de l'avis *La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*. Les chercheuses invitées ont présenté les résultats de deux études distinctes :

- les résultats de travaux effectués à l'aide de la méthode narrative de groupe sur le thème « Les rapports prostitutionnels vécus par les femmes », dont divers éléments relatifs à la frontière entre rapport prostitutionnel et sexualité (démarche de la femme-objet sexuel qui se positionne comme femme-sujet de sa sexualité);
- les résultats d'une recherche-action longitudinale sur le thème « Les dessous de la prostitution féminine » par la mise en évidence de six systèmes sociaux producteurs de prostitution documentés, plus particulièrement celui des abus sexuels qui est présent dans 90 p. 100 des cas.

L'analyse comparative entre les sexes

(22 et 23 janvier 2009)

Cette formation d'une durée de deux jours sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS) a permis, notamment, d'assurer l'intégration d'une perspective qui tient compte des différences entre les sexes dans l'évaluation des politiques publiques. L'ACS s'appuie sur le fait que les politiques ne peuvent être séparées de leur contexte social. Elle peut être utilisée dans tous les domaines, et ce, dans le but de déterminer si les politiques répondent aux besoins des femmes et des hommes.

La projection du film Polytechnique

(25 février 2009)

Le Conseil a organisé un visionnement du film *Polytechnique*, de Denis Villeneuve, pour ses employées et les employées du SCF ainsi que quelques invitées externes. Cette projection a été suivie d'un échange, dirigé par une animatrice, sur l'événement survenu à l'École polytechnique en 1989, sur la violence faite aux femmes et sur l'antiféminisme qui est en augmentation au Québec.

Les formations individuelles

En 2009-2010, les coûts de formation ont représenté une dépense totale de 31 000 \$. L'ensemble du personnel a bénéficié de 138 jours de formation pour l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans les domaines liés principalement à la condition féminine, aux communications et à la bureautique. Un programme de formation à l'intention des nouvelles cadres a été offert. Dans le contexte de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Conseil a investi 2 p. 100 de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation.

Objectif 10.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> ● D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Initiatives et résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'un diagnostic des ressources et des activités du Conseil ● Production d'un plan triennal de communication ● Production de nouveaux outils de recherche ● Implantation de nouveaux outils de gestion documentaire

Un diagnostic de l'organisation a été réalisé en 2008-2009, dans un objectif de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre pour les trois prochains exercices financiers, gestion qui sera basée sur la mission et les activités essentielles du Conseil. Cette analyse met en lumière que les nombreux départs à la retraite qui sont prévus obligeront le Conseil à revoir ses activités et ses processus de travail.

Le comité de direction a pris plusieurs décisions à cet égard, et certaines sont entrées en vigueur en 2008-2009. En matière de communication, un vaste chantier a été entrepris pour équilibrer les ressources entre l'outil de communication qu'est la *Gazette des femmes* et les autres activités d'information. Le magazine sera modernisé à partir de septembre 2009 (voir l'objectif 4.2) et un comité de travail s'active à la refonte du site Web du Conseil. Une révision des activités de communication est amorcée, soutenue par le nouveau plan triennal de communication.

Pour sa part, la Direction de la recherche et de l'analyse a bonifié certains processus de travail. Elle a adopté un nouveau modèle de devis de recherche et a structuré ses activités de veille. Elle a également revu l'activité de gestion documentaire en mettant à jour le calendrier de conservation et le schéma de classification. Elle a surtout fait l'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire qui améliorera la réalisation de cette activité.

L'entrée du Conseil dans le système gouvernemental de gestion des ressources financières (SAGIR) a entraîné de nombreuses adaptations aux processus de travail et aux tâches des employées.

Chaque direction poursuivra ses réflexions et travaux au cours des deux prochaines années afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources pour la réalisation de la mission du Conseil, malgré les départs à la retraite et la perte d'expertise conséquente.

L'utilisation des ressources

Les ressources financières

Sur le plan budgétaire, le Conseil est inclus dans le portefeuille du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les résultats réels pour l'exercice financier 2008-2009 sont présentés ci-dessous.

Budget des dépenses

	Budget original 2008-2009 (000 \$)	Budget modifié 2008-2009 (000 \$)	Dépenses réelles 2008-2009 (000 \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (000 \$)
Budget – Dépenses				
Rémunération	3 360,1	3 081,6	2 949,8	3 130,5
Fonctionnement	1 069,2	1 357,7	1 312,0	1 221,9
Amortissement	8,0	9,4	9,3	11,4
Total	4 437,3	4 448,7	4 271,1	4 363,8
Budget – Crédits¹				
Budget – Dépenses	4 429,3	4 439,3	4 261,8	4 352,4
Immobilisations	25,0	25,0	3,9	1,5
Total	4 454,3	4 464,3	4 265,7	4 353,9

¹ excluant l'amortissement

Dans l'ensemble, le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée. La diminution des dépenses réelles de 2008-2009 par rapport aux dépenses réelles de 2007-2008 s'explique essentiellement, malgré une hausse des dépenses de fonctionnement, par une baisse de la rémunération globale. Le Conseil a aussi bénéficié d'un transfert de fonds de 10 000 \$ pour engager des étudiantes et des étudiants.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2009, le Conseil disposait d'un effectif de 46 « équivalents temps complet (ETC) », alors qu'il a droit à un total de 54 ETC. À remarquer que, depuis plusieurs années, le Conseil ne peut pourvoir aux 54 ETC autorisés, étant donné certaines difficultés en matière de dotation et une masse salariale insuffisante.

Effectif permanent au 31 mars 2009 selon la catégorie d'emploi et la présence en région

	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	9	10	7	30
Régions	0	11	0	5	16
Total	4	20	10	12	46

Reddition de comptes pour la période de référence du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Renseignements généraux

Embauche

	Permanentés *	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	3	6	3	0
Nombre d'employées permanentes et occasionnelles en date du 31 mars 2009	51			

* Y compris les employées temporaires

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 p. 100 des nouvelles employées permanentes (y compris les employées temporaires), des occasionnelles, des stagiaires et des étudiantes venant de l'un des groupes suivants : communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.) ou autochtones (Aut.), pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 p. 100. Aucune embauche n'a été réalisée dans ces groupes cibles.

Taux de représentativité

	Permanentés *			
	CC	Angl.	Aut.	Global
Représentativité en nombre	1			1
Pourcentage (%)	1,7			1,7

* Y compris les employées temporaires

Personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 p. 100. Aucune personne handicapée n'est à l'emploi du Conseil.

Femmes

Taux de représentativité

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4*	17	8	12	–	–
Pourcentage (%)	100	85	80	100	–	–

* Cela inclut le personnel hors cadre.

Les ressources informationnelles

Cette année encore, le Conseil a donné priorité au volet « Sécurité informatique », à la mise en place de divers outils de surveillance et de protection du réseau informatique ainsi qu'à la consolidation de l'infrastructure actuelle.

Les dépenses liées à ces technologies ont été affectées, entre autres, à l'acquisition de fournitures et d'équipement informatiques et à la mise en place de l'infrastructure devant permettre l'implantation de la suite Outlook en 2009-2010, pour un total de 55 685 \$.

Les ressources matérielles

Concernant les loyers, les dépenses totales ont été de 423 095 \$ par rapport à 347 600 \$ pour l'année dernière. Cette augmentation s'explique par une hausse de la tarification de la Société immobilière du Québec.

Enfin, pour la téléphonie et les frais de poste, les dépenses ont atteint 138 441 \$, soit un accroissement par rapport à l'année précédente (112 300 \$). Cet écart s'explique par l'augmentation des envois postaux et par la hausse de la tarification des postes et de la messagerie, de la téléphonie et des télécommunications.

Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyens et des citoyennes de même que la transparence des organisations.

La Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens.

à l'ensemble du personnel et un plan d'action a été élaboré. En 2008-2009, un sondage sur le respect des valeurs de l'organisation a été réalisé auprès des employées et les résultats ont été discutés en réunion du personnel.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Web du Conseil se conforment aussi à la Charte de la langue française.

L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil a recruté trois personnes âgées de moins de 35 ans au cours de la dernière année.

Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

En 2008-2009, les efforts du Conseil ont porté principalement sur l'implantation de certaines mesures et la préparation de celles qui toucheront particulièrement la diffusion de l'information à partir de son site Web. Ces dernières entreront en vigueur en novembre 2009 à la suite de l'adoption de la directive portant sur la sécurité de l'information gouvernementale (2006).

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Conseil a produit son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées pour 2008-2009. Les mesures concernent l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil.

Le bilan des mesures réalisées fait état d'une aide offerte aux personnes ayant une incapacité visuelle pour remplir le formulaire de commande de la Journée internationale des femmes ainsi que l'insertion d'un équivalent textuel dans tous les éléments non textuels présentés dans les trois sites Web administrés par le Conseil. Un lexique sur la communication simplifiée a été transmis au personnel responsable de l'accueil. De plus, un indicateur des demandes par téléphone en provenance de personnes ayant une incapacité a été ajouté au système informatisé de suivi des indicateurs.

L'éthique

Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique. Il dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 du conseil d'administration (voir l'annexe III). Au cours de l'année budgétaire 2007-2008, une formation a été donnée

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil s'est engagé à réaliser six actions du Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Action 1. Élargir nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels et sexistes, masculins ou féminins, et proposer des stratégies pour les contrer.

État de réalisation : L'étude en cours sera terminée en 2009-2010.

Action 2. Émettre un avis sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes.

État de réalisation : L'avis intitulé *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires* a été publié en juin 2008.

Action 7. Comprendre la vision et les préoccupations des jeunes, filles et garçons, par rapport aux questions relatives à l'égalité entre les sexes afin de mieux adapter les actions s'adressant à eux.

État de réalisation : Le rapport du Groupe de travail sur les jeunes sera publié au cours de l'année 2009.

Action 9. Organiser un concours afin de promouvoir des images égalitaires dans différents véhicules médiatiques.

État de réalisation : Cette action ne figurait pas au Plan d'action 2008-2009 du Conseil.

Action 13. Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes.

État de réalisation : L'avis du Conseil a été rendu public le 27 septembre 2007.

Action 63. Produire des portraits actualisés de la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacune des régions administratives du Québec.

État de réalisation : L'analyse des données et la rédaction sont en cours. La production sera terminée en 2009-2010.

Il n'y a pas d'écart significatif entre les résultats et les cibles de réalisation.

Le développement durable

Conformément à la Loi sur le développement durable, le Conseil a produit son plan de développement durable 2008-2012, qu'il a rendu public sur son site Web le 1^{er} avril 2009.

Annexe I

Membres du Conseil en 2008-2009

Outre la présidente, les personnes suivantes sont membres du Conseil au 31 mars 2009 :

• du milieu des associations féminines :

- **Guylaine Hébert**, infirmière au programme Enfance-jeunesse-famille du Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine;
- **Charlotte Thibault**, consultante en condition féminine et dans le milieu communautaire;
- **Francyne Ducharme**, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- **Marjolaine Etienne**, vice-chef aux affaires extérieures et conseillère déléguée au Conseil des Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

• du milieu universitaire :

- **R'kia Laroui**, professeure et directrice du Module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski;
- **Catherine des Rivières-Pigeon**, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal;

• du milieu socioéconomique :

- **Roxane Duhamel**, vice-présidente du Conseil, propriétaire et présidente de l'entreprise RD-MARCOM – services de conseil en marketing et en restructuration organisationnelle;
- **Ludmilla Prismsy**, chargée de projet pour ABS Environnement inc.;

• du milieu syndical :

- **Francine Ferland**, présidente de la Coopérative de développement régional de Québec-Appalaches;
- **Carole Gingras**, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

• Les membres d'office sont :

- **Johanne Brouillette**, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - **Aurélié Bujold**, ministère de la Justice;
 - **Pascale Gagnon**, ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - **Brigitte Ricard**, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
 - **Raymonde Villemure**, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - **Danielle Girard**, ministère du Travail.
 - Le poste réservé au Secrétariat du Conseil du trésor est vacant.
- Hélène Harvey est secrétaire générale.

Annexe II

Publications du Conseil en 2008-2009

Durant l'année financière 2008-2009, dix-sept nouveaux documents ont été produits, pour un total de 35 596 exemplaires comptabilisés, excluant le tirage de la *Gazette des femmes*. Ils sont regroupés ci-dessous selon le type de production.

Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

- *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux*
– Avis, 109 p. (tirage : 1 196)
- *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux*
– Résumé, 27 p. (tirage : 3 700)
- Lettre-commentaire à la ministre de la Justice.
Réaction au jugement du jugement *Gabriel c. Directeur de l'état civil* (J.E. 2005-312 (C.S.)) rendu par la juge Marie St-Pierre de la Cour supérieure.
- Lettre-commentaire à la présidente de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.
À l'occasion d'une consultation publique, réaction au document-résumé sur les enjeux éthiques liés au don de gamètes et d'embryons, à la gestation pour autrui et au diagnostic préimplantatoire.
- Lettre-commentaire à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
Réaction au programme Éthique et culture religieuse offert à l'automne 2008.
- Lettre-commentaire au ministre de la Santé et des Services sociaux.
Réaction à la présentation de la Politique de périnatalité 2008-2018.
- Lettre-commentaire au ministre de la Santé et des Services sociaux.
Réaction au rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé.

Analyses, études et recherches

- *Maintenir le cap sur l'égalité de fait : réflexion sur certains enjeux en matière de politique familiale*
– Fiche d'information, 2 p. (tirage : 325)

- *Réflexion sur le rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé.*
En avoir « vraiment » pour notre argent
– Document de réflexion, 29 p. (tirage : 650)
- *L'avortement au Québec : état des lieux au printemps 2008*
– Étude, 52 p. (tirage : 750)

Documents d'information

- *La constante progression des femmes* – Édition spéciale
– 35^e anniversaire, 27 p. (tirage : 14 000)
- Journée internationale des femmes 8 mars 2009
– Affiche (tirage : 3 200)
- *L'origine véritable du 8 mars*
– *Journée internationale des femmes*, 2 p. (tirage : 8 000)
- *The Real Origin of International Women's Day* – March 8, 2 p. (tirage : 1 000)
- *Portrait des Québécoises en 8 temps*, 4 p. (tirage : 500)
- *Info-CSF* – Bulletin d'information, cinq parutions électroniques
- *Rapport annuel de gestion 2007-2008*, 32 p. (tirage : 275)
- *Hommage aux femmes - Sur la ligne du temps à Québec... 400 ans, 400 femmes* – Document d'information (tirage : 2000)

Numéros de la *Gazette des femmes*

- Mai-juin 2008 : *Le hic avec le fric* (tirage : 19 100)
- Septembre-octobre 2008 : *Par les temps qui courent*
– *Où en sont les parents ?* (tirage : 19 500)
- Novembre-décembre 2008 : *Des mots pour exister*
(tirage : 19 000)
- Janvier-février 2009 : *L'infirmière inconnue*
– *Du dévouement à l'épuisement* (tirage : 19 000)
- Mars-avril 2009 : *Déséquilibre municipal*
– *Des élues à la rescousse* (tirage : 19 800)

Annexe III

Code d'éthique et de déontologie

Adopté par les membres le 18 novembre 1999

SECTION 1

CHAMP D'APPLICATION

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques¹ du Conseil du statut de la femme.
2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.
3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.
En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

SECTION 2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

4. L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.
5. Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :
 - a- l'équité entre les femmes et les hommes;
 - b- l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;
 - c- l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;
 - d- la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

¹ La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

SECTION 3

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

RIGUEUR ET INTÉGRITÉ

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

DISCRÉTION

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. La membre invitée à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.
15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
- L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.
17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'APRÈS-MANDAT

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.
19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

SECTION 4

MESURES D'APPLICATION

20. La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Conseil du statut
de la femme

Québec 